Envoyé en préfecture le 26/06/2025
Reçu en préfecture le 26/06/2025
Publié le
ID : 063-216302141-20250619-DB_2025_04_02-DE

Les Martres-de-Veyre
naturellement côté
Mairie des Martres de Veyre
place Alphonse Quinsat
63730 LES MARTRES DE VEYRE

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf juin, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PIGOT Pascal, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27
Nombre de présents : 18
Nombre de votants : 22
Date de convocation du Conseil Municipal : le 12 juin 2025

PRESENTS : Pascal PIGOT - Martine BOUCHUT - Régis BERNARD - Catherine PHAM - Gilles DURIF - Gloria DIALLO - Jean-Pierre RIGAL - Christophe CHAPUT - Sylvie CAMUS - Annick BARDEY - David PERREIRA - Sébastien BERNARD - Frédéric MASSON - Jocelyne MOGENROS - Pascal BARTHELEMY - Laurence DELAVET - Anne-Sophie JARROUSSE - Damien COULON.

ONT DONNE POUVOIR : Grégory DESTOMBES (procuration à Gloria DIALLO) - Stéphanie DUBIEN (procuration à Christophe CHAPUT) - Eric Candiolo (procuration à Pascal PIGOT) - Lucie DEQUESNES (procuration à Sylvie CAMUS).

ABSENTS : Evelyne KERJOLIS-CAUVIN - Catherine LOPEZ Anthony VAZEILLE – Cécile MANDONNET - Kévin TREMOUILLE.

Frédéric MASSON été élu secrétaire.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

N° 2025-04-02 ***CM du 19 juin 2025***

Objet : consultation sur le projet de deuxième programme local de l'habitat de Mond'Arverne Communauté

Annexe 2 : PLH - Présentation du projet

Par délibération du Conseil communautaire du 22 mai 2025, Mond'Arverne Communauté a arrêté son deuxième Programme Local de l'Habitat (PLH).

Le PLH constitue l'outil de définition et de mise en œuvre de la politique habitat à l'échelle communautaire pour 6 ans. Il a pour objectif de répondre aux besoins en logement et hébergement de la population actuelle et future du territoire et d'assurer entre les communes une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements.

L'élaboration de ce deuxième PLH s'est faite en concertation avec les communes et partenaires du territoire à l'occasion notamment :

- d'ateliers thématiques sur les phases orientations et définition du plan d'action ;
- de deux séries de rencontres communales individuelles, en début et fin d'étude ;
- de deux conférences des maires ;

Envoyé en préfecture le 26/06/2025
Reçu en préfecture le 26/06/2025
Publié le
ID : 063-216302141-20250619-DB_2025_04_02-DE

- d'un suivi de l'élaboration du document en commission habitat.

Le PLH se compose d'un diagnostic, d'un document d'orientations et d'un plan d'actions, annexés à la présente délibération.
Le PLH a été construit autour de cinq grandes orientations stratégiques, guidées par un fil conducteur : répondre aux enjeux des transitions écologiques et sociales du territoire, en cours et à venir. Il s'agit de :

1. Proposer une offre nouvelle de logements à la production maîtrisée
2. Répondre aux besoins des publics spécifiques et mettre en place des actions d'accompagnement dédiées
3. Mettre en place des leviers d'intervention sur le parc existant, adaptés aux spécificités locales
4. Poursuivre l'engagement d'une stratégie foncière ambitieuse
5. Construire une véritable gouvernance de la politique de l'habitat avec les communes partenaires

Ces 5 orientations se déclinent en 14 actions :

Orientations	Actions
Proposer une offre nouvelle de logements à la production maîtrisée	1 - Favoriser l'accession sociale à la propriété en diversifiant les produits
	2 - Dynamiser et diversifier l'offre en logement locatif social en partenariat avec les bailleurs sociaux
Répondre aux besoins des publics spécifiques et mettre en place des actions d'accompagnement dédiées	3 - Apporter des réponses adaptées pour les publics défavorisés
	4 - Répondre aux besoins en logement et en hébergement des jeunes, notamment des saisonniers et apprenants
	5 - Répondre aux besoins des personnes âgées et/ou handicapées ou en perte d'autonomie
	6 - Poursuivre la réalisation des orientations du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage du Puy-de-Dôme
Mettre en place des leviers d'intervention sur le parc existant, adaptés aux spécificités locales	7 - Poursuivre l'intervention en faveur de la rénovation énergétique
	8 - Engager une stratégie de lutte contre la vacance
	9 - Poursuivre les actions de lutte contre l'habitat dégradé via les dispositifs opérationnels
Poursuivre l'engagement d'une stratégie foncière ambitieuse	10 - Renforcer l'intervention foncière publique à l'échelle intercommunale pour sécuriser les projets d'aménagement
	11 - Exploiter le potentiel foncier des espaces pavillonnaires peu denses
	12 - Accompagner les communes dans la mobilisation de leurs fonciers et dans leurs opérations d'aménagement
Construire une véritable gouvernance de la politique de l'habitat avec les communes partenaires	13 - Poursuivre le pilotage et l'animation de la politique locale de l'habitat
	14 - Mettre en place un observatoire de l'Habitat et du Foncier en s'appuyant sur les outils déjà existants en lien avec les partenaires

Les communes sont invitées à émettre, par délibération, un avis sur le projet de PLH arrêté.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des suffrages :
- donne un avis favorable au projet de deuxième programme local de l'habitat de Mond'Arverne communauté.

Pour :	**21**
Contre :	
Abstention :	**1 (Anne-Sophie JARROUSSE)**

Envoyé en préfecture le 26/06/2025
Reçu en préfecture le 26/06/2025
Publié le
ID : 063-216302141-20250619-DB_2025_04_02-DE

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme, le 23 juin 2025

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Le maire,
Pascal PIGOT

MAIRIE des MARTRES-de-VEYRE
63730 (P.-de-D.)

Le secrétaire de séance,

Envoyé en préfecture le 26/06/2025
Reçu en préfecture le 26/06/2025
Publié le
ID : 063-216302141-20250619-DB_2025_04_02-DE